

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PLAN LOCAL D'URBANISME DE CESSON-SÉVIGNÉ  
DECLARATION DE PROJET AVEC UNE SALLE MULTI-ACTIVITES EMPORTANT MISE EN  
COMPATIBILITE DU PLU**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 17.077 du 14 février 2017, une enquête publique est prescrite sur la déclaration de projet avec une salle multi-activités emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Cesson-Sévigné. Le projet prévoit la réalisation d'une salle multi-activités principalement dédiée à la pratique sportive et d'une capacité maximales de 4 500 places. Le site concerné, d'une superficie d'environ 1,5 hectare, est situé au niveau du secteur du "Bois de la Justice", à proximité de l'Axe Est/Ouest et du centre commercial Rigourdière.

Monsieur Jean-Charles BOUGERIE, contrôleur principal des TPE en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité sera mis à la disposition du public à la Mairie annexe de Cesson-Sévigné, place de la Chalotais avec le registre d'enquête :

**du lundi 6 mars 2017 14h00 au mercredi 5 avril 2017 17h00.**  
aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie annexe.

Il sera également consultable pendant cette période sur les sites internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/> et de Cesson-Sévigné : <http://www.ville-cesson-sevigne.fr/enquete-publique.html>, et sur un poste informatique à l'Hôtel de Rennes Métropole, (aux jours et heures habituels d'ouverture au public de l'accueil Droits des Sols), 4 avenue Henri Fréville à Rennes.

Les observations du public sur le projet pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête,
- adressées par courrier, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – enquête publique "Mise en compatibilité du PLU avec une salle multi-activités" – à l'adresse suivante : 1 Esplanade de l'Hôtel de Ville– 35517 Cesson-Sévigné CEDEX,
- transmises par le formulaire en ligne à l'adresse <http://www.ville-cesson-sevigne.fr/enquete-publique.html>

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie annexe de Cesson-Sévigné, salle d'exposition du rez-de-chaussée – place de la Chalotais, pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Lundi 6 mars 2017 de 14h00 à 17h00,**
- **Mardi 21 mars 2017 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 5 avril 2017 de 14h00 à 17h00.**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées auprès du service urbanisme de Cesson-Sévigné (Tél : 02 99 83 52 13).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Cesson-Sévigné pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Cesson-Sévigné pourra être approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Cesson-Sévigné.